

Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube CODEP 10



Préfecture de l'Aube n° W103000238

Siret n°503 460 98200013

Adresser votre correspondance à :

Gérald PAILLARD

Président CODEP 10

6 rue de l'Étang

10280 FONTAINES LES GRES

Portable : 06 60 92 24 77

e-mail : gerald.paillard10@gmail.com

Objet :

Compte-rendu réunion « Dirigeants »

Vendredi 21 janvier 2025 à 18h00

Salle MAA Schuman - Troyes

Présents : Voir feuille présence jointe.

Gérald PAILLARD, président du CoDcep, accueille les cyclos présents, les remercie de représenter leurs clubs (19 clubs présents sur 31) et présente l'ordre du jour.

- Réinscriptions clubs et licenciés - Saisie des randonnées « Où irons-nous ? » - Montant des inscriptions pour les non licenciés - Jean-Paul HAUTY

Cette réunion est l'occasion d'une prise de contact avec les clubs en début d'année, et non en fin d'année comme c'est le cas l'assemblée générale.

31 clubs sont réaffiliés, autant que l'an passé, mais les licenciés diminuent : 576 actuellement, avec seulement 23 nouveaux. Mais il y a sans doute encore quelques inscriptions à venir.

17 clubs ont moins de 15 adhérents, 9 clubs ont entre 15 et 25 adhérents, et 5 clubs ont plus de 25 licenciés.

Le calendrier 2025 a été envoyé à tout le monde. Il a quelque peu changé dans sa présentation : suite au départ de Francis Cornette, Jean-Paul HAUTY a pris la relève mais ne possède pas le logiciel pro utilisé auparavant.

Tout le monde n'a pas encore enregistré ses randonnées. A ce jour sont enregistrées sur le « Où irons-nous ? » de la FF Vélo : 34 randonnées route, 2 organisations Téléthon, 9 brevets randonneurs mondiaux, la semaine européenne en juillet, la semaine fédérale début août, 81 parcours différents en permanent dont le Tour de l'Aube, le Tour des Fontaines, le périphérique aubois, les brevets fédéraux. C'est donc un calendrier très fourni.

Rappels :

. Pensez à inscrire vos randonnées sur le site de la FF Vélo. Le calendrier reste au niveau départemental, pas à la Fédération. L'assurance option B permet d'inscrire des non licenciés. Faire payer plus cher les non licenciés permet de compenser le paiement de cette assurance qui a fortement augmenté cette année.

Cette assurance ne marche que si les organisations sont inscrites auprès de la FF Vélo, mais elle peut être prise ailleurs qu'auprès la FF Vélo. Chaque affilié à la FF Vélo est assuré, l'assurance B couvre les non-licenciés.

Sur les licences figurent deux numéros d'appel, le premier en cas d'accident, et le second pour se faire rapatrier.

Quand les randonnées sont validées par le club, elles sont relues par Jean-Paul HAUTY et validées par lui si tout semble correct.

L'attestation d'assurance est obligatoire pour la Préfecture.

Attention : il est interdit d'inscrire un mineur non accompagné.

. La déclaration sur le site de la Préfecture est obligatoire uniquement si l'on pense accueillir plus de 100 personnes. Si problème, on appelle Jean-Paul HAUTY, ou Guillaume LECACHER le responsable à la Préfecture. Vérifier avant la randonnée si l'on n'a pas reçu un message annonçant des travaux sur le parcours.

Si le parcours n'a pas changé par rapport à l'année passée, on peut le dupliquer.

Pour le CCO, les parcours VTT sont compliqués à gérer avec l'ONF.

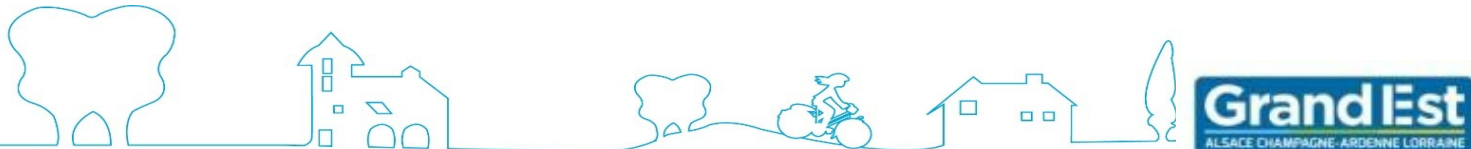
Toujours bien faire le distinguo entre « commune » traversée et « territoire de commune » qui peut apparaître automatiquement même si on n'entre pas directement dans la commune, mais seulement sur son territoire.

La Préfecture de l'Aube prévient les maires, ce n'est plus aux clubs de le faire.

Les déclarations sont à faire au minimum un mois avant la manifestation à la Fédération comme à la Préfecture.

. Sur la route les pelotons ne devraient pas excéder 20 cyclos

. Challenge des clubs : il permet de mesurer l'activité des clubs dans le département.



La fiche de synthèse sera bientôt envoyée à tous les clubs, avec les effectifs de début d'année 2025. Les clubs y sont classés par ordre alphabétique, ordre à ne surtout pas changer, afin de ne pas compliquer la saisie ultérieure pour le classement. Et il faut bien préciser le nombre de cyclos par parcours, sinon la saisie ne peut se faire.

Quand un club organise, il n'est pas pénalisé, des points lui sont attribués en fonction des services proposés (nombre de ravitaillement...).

Les listes des licenciés par club qui servent aux inscriptions lors des randonnées sont en cours d'élaboration et ne tarderont pas à être envoyées aux clubs.

Jean-Paul HAUTY termine en annonçant la mise en place par le CoDep d'une Randonnée des chemins blancs le samedi 28 juin 2025.

- Site internet CoDep - Jean-Louis MAUGARD

Présentation succincte de la partie accessible à tous : Accueil - Trombinoscope - Organisations par le CoDep - Sécurité - Formation (mécanique).

Jean-Louis MAUGARD présente ensuite l'espace dirigeant, accessible uniquement aux clubs aubois avec le mot de passe « vélo » :

Challenge des clubs - Pôles d'activité (VTT - Route et tourisme) - Commission féminine (en stand bye pour l'instant) - Commission jeunes - Gravel (cyclotourisme sur chemin et route qui fonctionne avec des parcours liés à un QR code – pas besoin de fléchage) - Rallye Aube à vélo et randos permanentes..

Liste des clubs, par secteurs : vitrine à l'attention des extérieurs.

L'adresse mail de contact a été supprimée pour ne plus recevoir les 40 spams par jour !

- Rallye Aube à vélo - Gilles RENAUT

Les 24 circuits de 33 à 85 km couvrent tout le département, soit 1530 km au total. Les parcours sont comptabilisés du 1er octobre au 30 septembre de chaque année et peuvent être réalisés sur 1, 2 ou 3 années.

Ces circuits ont été initialement tracés par les clubs locaux et font découvrir les richesses et les particularités des différents secteurs de l'Aube. Ils traversent les 6 BCN et BPF de l'Aube proposés par la FF Vélo : Montgueux, Brienne le Château, Clairvaux, Ervy le Châtel, Chaource et Rumilly les Vaudes.

Il y a toujours possibilité de démarrer les circuits au plus proche de son domicile, mais le pointage se fera quand même dans la localité prévue pour le départ (nom du parcours). La validation des circuits peut se faire par tampon, photos ou feuille de groupe. Tous les documents sont disponibles sur le site de CoDep.

Gilles RENAUT présente ensuite les chiffres des 3 dernières années, ils sont nettement en baisse. Le CoDep souhaite vivement que plus de clubs puissent participer à ce Rallye.

Les participations sont à déposer à la MDA Pasteur - Boite 107 - 1er étage, au plus tard le 30 septembre.

Les récompenses sont individuelles et l'engagement est gratuit. Une réflexion sur un classement des clubs va être menée par le Comité directeur du Codep.

- PSC1 et formations FF Vélo – Gérald PAILLARD

Des sessions PSC1 sont organisées tous les mois par la Sécurité Routière - 65 € par personne pour une journée dont 20 € pris en charge par le CoDep.

Des formations animateur, initiateur seront bientôt accessibles en visioconférence, ou à Mailly sur 3 jours.

- Réunion sécurité la semaine prochaine – Gérald PAILLARD

Elle sera animée par Denis VITIEL de la FF Vélo vendredi 28 février à 18 h dans cette même salle. Penser à préparer des questions pour les poser le jour J.

- Questions diverses :

. Jean-Paul GIL : un gîte à Arcis souhaite mettre le Rallye sur son site, est-ce possible ? Oui mais à condition que les logos du CoDep et de la FF Vélo apparaissent bien. Des cartes papier sont disponibles au Comité de Tourisme.

. François COSCARELLI : pas de remontée de l'AG au challenge des clubs. Pourtant la liste a bien été envoyée...

. Michel BEAU : Problème d'accès au site du CoDep. Effectivement le site a été piraté, si un message bizarre apparaît, il faut arrêter son ordinateur. La connexion suivante se fait normalement.

La réunion se termine vers 20 h par le pot de l'amitié.

Le Président du CODEP,
Gérald PAILLARD

La secrétaire du CODEP,
Michèle MARTEAUX

